



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

**Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie
et de Réadaptation pour Handicapés (S.I. C.P.R.H.)**

Département de la Seine-et-Marne

Nombre de membres :En exercice : **68**

Qui ont pris part à la délibération : 25

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 2 avril 2025

Date d'affichage : 14 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 9 avril, à 19h14, le Comité syndical du SYNDICAT INTERCOMMUNAL CPRH, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de THORIGNY-SUR-MARNE, conformément au statut en vigueur, après convocation légale, sous la présidence de **M. CHEVALIER Luc**. Le quorum n'étant pas atteint lors de la réunion du 2 avril 2025 suite à convocation faite le 20 mars 2025, une deuxième convocation a été faite le 2 avril 2025, pour réunion le 9 avril 2025.

Étaient présents : 23

Mme BEERNAERT Aude, M. VOISIN Claude, Mme SOUBIE-LLADO Marie, Mme LEGROS-WATERSCHOOT Corinne, Mme LAFFORGUE Nicole, Mme RIBAILLE Catherine, Mme RIOJA Virginia, M. MAURY Philippe, Mme SAUNIER Nicole, M. LASSAU Cédric, Mme HERBIN Hélène, Mme TARTARE Martine, Mme DESCROIX Patricia, M. FATIS Stéphane, M. GAUDEFROY Gérard, M. CURUTCHET François, Mme COURET Ghyslaine, M. BEGUE Gérard, Mme ROTOMBE Claudine, M. CHEVALIER Luc, M. PILGRAIN Hervé, Mme GREGOIRE Natacha, M. DESFOUX Didier.

Étaient absents excusés : 19

Mme BORIES Régine, Mme NGUYEN Khanh, Mme HAM Lavie, M. VIN Mouttabi, M. RABASTE Brice, Mme BOISSOT Colette, M. LASMIER Robert, Mme MAAH Monique, Mme TOMAS Elodie, Mme ZAHLAOUI Chantal, M. ROBERT Claude, M. MONSCOURT Philippe, Mme DESCOUX Marie-Agnès, Mme JODIN Isabelle, Mme GUILLOSSOU Carine, M. ROBIN-LEROY Francis, Mme RICHARDSON Esther, M. VILLALBA-MOLERO Florent, Mme BOCH Béatrice.

Étaient absents non excusés : 26

Mme RODRIGUES Fatima, Mme LUCCHESI Elisabeth, Mme BOURGOGNE Sandrine, Mme TABAI Samia, Mme LECOLLE Sandrine, Mme DEVILLARD Joelle, Mme DAGUERRE Martine, M. DELAPORTE Norbert, M. CHOFFARDET Pierre, M. CABARRUS Cécile, M. FLEURY Sébastien, M. VERAX Jérôme, Mme MOKEDDEM Hanifa, M. MACHADO Anthony, Mme CLERC Marie, M. LECLERE Nicolas, Mme LEHMANN Corinne, M. MUY Samorane, Mme SARR Mariétou, Mme JULIAN Patricia, Mme COURTINE Elisabeth, Mme LAMRI Khadidja, M. LEBON Fabien, Mme BRUNET Stéphanie, M. COCHEZ Jean-Luc, M. TOUNSI Tony.

Procurations : 3

M. ROBERT Claude en faveur de M. CURUTCHET François, M. MONSCOURT Philippe en faveur de Mme DESCROIX Patricia, Mme BOCH Béatrice en faveur de M. DESFOUX Didier.

Secrétaire de séance : Mme Patricia DESCROIX

DELIBERATION N°SI-DEL-2025-03 : COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024.

Accusé de réception en préfecture
077-257702407-20250409-SI-DEL-2025-03-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception en préfecture : 04/04/2025

Approbation du Compte de Gestion 2024 établi par le Trésorier.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion a été dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au Bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il vous est proposé un extrait du compte de gestion 2024 en annexe.

Le Comité syndical est invité à se prononcer sur cette délibération

LE COMITE SYNDICAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

CONSIDERANT que le Comité syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur REMONGIN, Trésorier, pour l'année 2024,

CONSIDERANT la concordance du Compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

OUI Monsieur CHEVALIER, Rapporteur en Comité Syndical,

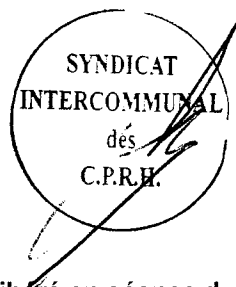
Il est proposé au Comité syndical d'approuver le compte de gestion de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2024 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2024.

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

D'APPROUVER le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2024 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2024.

Monsieur le Président et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

VOTANTS : 25
POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0



Ainsi fait et délibéré en séance du 9 avril 2025

Le Président
Luc CHEVALIER

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.